

Allocations - Valeur du point de retraite

Régimes	Médecin	Conjoint collaborateur	Conjoint survivant	Nombre de points max/an	Taux de réversion
Base	0,6540 €	0,6540 €	0,3532 €	525 + 25	54 %
Complémentaire	76,15 €	76,15 €	45,69 €	10	60 %
ASV	11,71 €	-	5,86 €	27 + 9	50 %

Répartition des médecins en cumul retraite/activité libérale selon la tranche d'allocation versée

Base mars 2025.



Retraite moyenne versée aux médecins cumulant retraite et activité libérale **42 150 € par an** avant prélèvements sociaux (CSG, CRDS, CASA et impôts).

Flux prévisionnels CARMF - Régime de base compris.

3 114 M€
Cotisations

+3,2 %

3 872 M€
Prestations

+5,9 %

Réserves* - Les réserves du régime de base sont gérées par la CNAVPL depuis 2004.

4 625 M€ Complémentaire + 629 M€ ASV + 645 M€ Invalidité-décès = 5 899 M€

* Valeur comptable.

Fonds d'action sociale

2,46 M€

1976 bénéficiaires :
1928 allocataires ou prestataires
(dont 1852 secours forfaitaire)
et 48 cotisants.

Remises

2,67 M€

de remises en commission
de recours amiable 2024.

Prestations - Allocations

Indemnités journalières en cas d'invalidité temporaire (à partir du 91 ^e jour de l'arrêt de travail)			Assurance décès (moyenne annuelle) Indemnité décès	
Revenus non salariés de 2023			70 000 € versés en cas de décès d'un médecin cotisant non retraité, à jour de ses cotisations ou titulaire de la pension d'invalidité et âgé de moins de 75 ans.	
≤ 47 100 €	De 47 101 € à 141 300 €	≥ 141 300 €		
Médecin de moins de 62 ans			Rente conjoint survivant	
64,52 €	1/730 ^e des revenus	193,56 €	Au conjoint jusqu'à 62 ans : de 8 389,35 € à 16 778,70 €, majorée de 10 % si trois années avec le médecin.	
Médecin de plus de 62 ans			Rente par enfant	
Maximum 64,52 €	Maximum 1/730 ^e des revenus	Maximum 193,56 €	9 880,79 € à l'enfant orphelin de père ou de mère.	
Minimum 32,26 €	Minimum réduction de 50 %	Minimum 96,78 €	16 778,70 € à l'enfant orphelin de père et de mère (jusqu'à 21 ans ou 25 ans s'il poursuit des études).	
Rente annuelle en cas d'invalidité totale et définitive				
Meilleurs revenus des trois dernières années				
≤ 47 100 €	De 47 101 € à 141 300 €	≥ 141 300 €		
Médecin				
23 198 €	Variable selon les revenus	30 930 €		
Majorations pour conjoint				
35 % (sous conditions)				
Majorations par enfant à charge				
8 616,40 €				

Chiffres Capimed

3,50 %

Rendement pour les cotisations versées en 2024

22,64 €

Coût d'acquisition du point

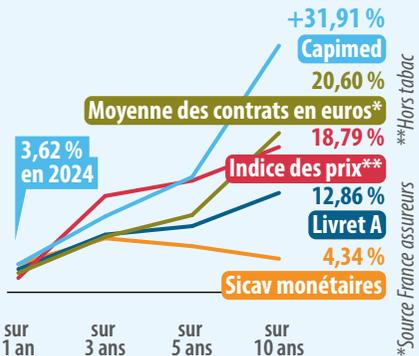
2,1831 €

Valeur du point

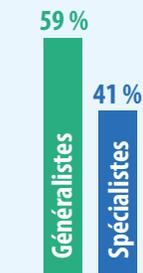
Classes de cotisations

	Option A	Option B
Classe 1 (minimum)	1 538 €	3 076 €
Classe 5 (exemple)	7 690 €	15 380 €
Classe 10 (maximum)	15 380 €	30 760 €

Rendements moyens comparés



Répartition des cotisants Capimed



Chiffres clés 2025

Chiffres arrêtés au 1^{er} janvier 2025, sauf mention contraire.

46 rue Saint-Ferdinand
75841 Paris Cedex 17
☎ 01 40 68 32 00
✉ carmf@carmf.fr

Effectifs

124 796

Cotisants,
y compris cumulsÂge moyen
51,76 ans

94 826

Retraités,
y compris cumulsÂge moyen
75,18 ans

14 285

Cumuls retraite/
activité libéraleÂge moyen
72,60 ans

745

Conjoints
collaborateurs

745

Conjoints
collaborateursÂge moyen
56,91 ans

3 077

Conjoints
collaborateurs
retraités

3 077

Conjoints
collaborateurs
retraitésÂge moyen
74,50 ans

24 044

Conjoints
survivants
retraités

24 044

Conjoints
survivants
retraitésÂge moyen
81,08 ans

2 481

Bénéficiaires
du régime
invalidité-décès

1 112

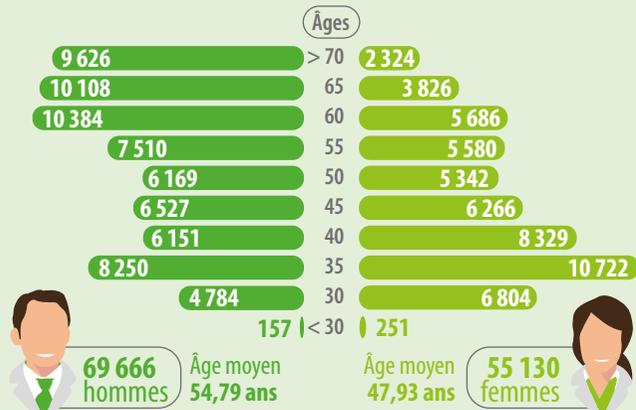
Adhérents
Capimed

1 112

Adhérents
CapimedÂge moyen
60,24 ans

Pyramide des âges des 124 796 cotisants

Médecins ou assimilés, y compris cumul - Âge moyen : **51,76 ans**



Base de calcul des cotisations

Régimes	Assiettes	Taux et montants	Cotisations maximales
Base (provisionnel)	Revenus nets d'activité indépendante 2023 ^[1]		
	Tranche 1 : jusqu'à 47 100 € (1 PASS) ^[2]	8,23 %	3 876 €
	Tranche 2 : jusqu'à 235 500 € (5 PASS) ^[2]	1,87 %	4 404 €
	Total		8 280 €
Complémentaire	Revenus nets d'activité indépendante 2023		
	Dans la limite de 164 850 € (3,5 PASS) ^[2]	10,2 %	16 815 €
ASV forfaitaire	Secteur 1	1 852 €	—
	Secteur 2	5 556 €	—
ASV ajustement	Revenu conventionnel 2023 plafonné à 235 500 € (5 PASS) ^[2]		
	Secteur 1	1,2667 %	2 983 €
	Secteur 2	3,80 %	8 949 €
Invalidité-décès	Revenus nets d'activité indépendante 2023		
	Revenus ≤ 47 100 € (1 PASS) ^[3]	623 €	—
	Revenus de 47 101 € (1 PASS) ^[3] à 141 300 € (3 PASS) ^[3]	Variable ^[4]	—
	Revenus ≥ 141 300 € (3 PASS) ^[3]	999 €	—

[1] Pour le régime de base, les cotisations provisionnelles sont recalculées, à l'exception de celles de la première année, en fonction des revenus nets d'activité indépendante 2024 lorsque ceux-ci sont connus. [2] PASS : plafond annuel de Sécurité sociale à 47 100 € au 1^{er} janvier 2025. [3] Revenus imposables du seul médecin. [4] La cotisation variable se calcul ainsi : Part fixe (434 €) + (revenus × 0,32 % (part variable maladie)) + (revenus × 0,08 % (part variable invalidité)).

Exemples de cotisations en fonction des revenus 2023

Revenus	30 000 €	60 000 €	90 000 €	235 500 €
Total secteur 1 ^[1]	8 300 €	13 114 €	17 166 €	28 291 €
Total secteur 2	13 409 €	19 628 €	24 509 €	40 599 €

[1] Tenant compte de la participation des caisses maladie à la cotisation des médecins en secteur 1 (compensation CSG).

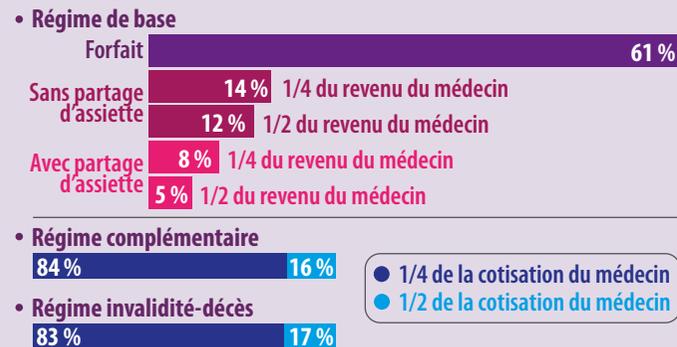
Barème des dispenses

Régime complémentaire	
Revenus imposables du médecin de l'année 2024	Taux de dispense
Jusqu'à 6 000 €	100 %
De 6 001 € à 14 100 €	75 %
De 14 101 € à 22 800 €	50 %
De 22 801 € à 32 000 €	25 %
Au-delà de 32 000 €	0 %

Régime ASV	
Revenu médical libéral non salarié net en 2023	Taux de dispense
Inférieur ou égal à 15 000 €	100 %

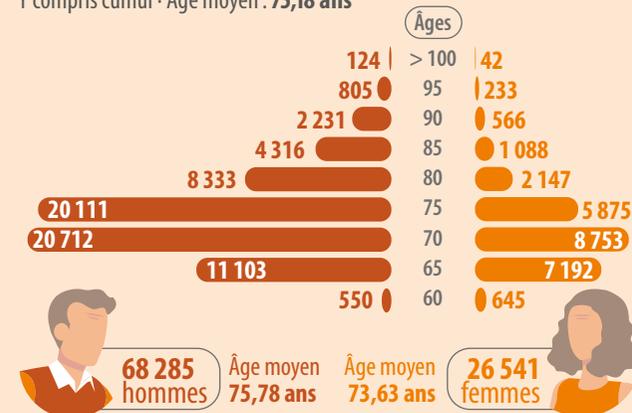
Répartition des 745 conjoints collaborateurs

En fonction du choix d'assiette de cotisation.



Pyramide des âges des 94 826 retraités

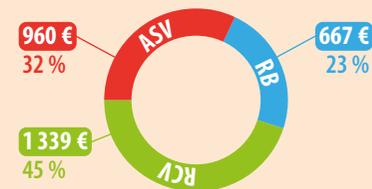
Y compris cumul - Âge moyen : **75,18 ans**



Allocation mensuelle moyenne par régime

Base mars 2025.

Médecins retraités
2 966 € par mois^[1]
Total des 3 régimes



Conjoints survivants retraités
1 249 € par mois^[1]
Total des 3 régimes



Cotisation et retraite moyennes annuelles

Régimes	Cotisation moyenne ^[2]		Retraite moyenne ^[1]
	Secteur 1	Secteur 2	
Base	3 791 € ▶ 25 %	5 889 € ▶ 22 %	7 996 € ▶ 23 %
Complémentaire	8 582 € ▶ 56 %	10 834 € ▶ 41 %	15 881 € ▶ 45 %
ASV	2 908 € ▶ 19 %	9 992 € ▶ 37 %	11 529 € ▶ 32 %
Total	15 282 €	26 716 €	35 407 €

[1] Avant prélèvements sociaux (CSG, CRDS, CASA) et impôts. [2] Compte tenu de la participation des caisses maladie à la cotisation des médecins en secteur 1 (compensation CSG).